REGLEMENT COMPLET DU JEU « SPEEDY SUMMER MIX»

ARTICLE 1 – Société organisatrice et principe du Jeu

La société SPEEDY, société par actions simplifiées au capital de 9 690 459.30€ immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 421 363 979, et dont le siège social est situé au 72-78, avenue Georges Clémenceau, 92000 NANTERRE (ci-après « Société organisatrice »), organise du **26 juin 2017 au 26 août 2017 minuit inclus**, un jeu appelé "SPEEDY SUMMER MIX" (ci-après dénommé "le Jeu").

Sur un mini-site dédié accessible à l'adresse speedysummermix.fr, l'utilisateur a la possibilité de visionner 5 vidéos. Chacune d'entre elles met en scène un remix du jingle Speedy « Va donc Va donc chez Speedy ». Au total 5 remix du jingle Speedy sont proposés : Rock, Rap, Reggae, Zouk, Electro. L'utilisateur est alors invité à voter pour son remix préféré.

Pour que la participation au jeu concours soit effective, l'utilisateur a l'obligation de :

- Partager son remix préféré sur son compte Facebook via un post public prédéfini par le minisite avec l'obligation d'y inscrire l'hashtag « #speedysummermix »

ou

- Partager son remix préféré sur son compte Twitter via un post public prédéfini par le minisite avec l'obligation d'y inscrire l'hashtag « #speedysummermix »

Tout participant n'ayant pas partagé son vote soit sur Twitter soit sur Facebook via le post prédéfini par le mini-site incluant l'hashtag « #speedysummermix », ne sera pas éligible au tirage au sort.

L'adresse de la Société organisatrice sert de référence à tout envoi de demande relative à l'organisation ou à la participation au présent Jeu.

ARTICLE 2 - Conditions relatives aux participants

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure, quel que soit le pays d'où il participe, à l'exception des membres du personnel de la Société organisatrice et/ou des membres de leur famille en ligne directe, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu et/ou les membres de leur famille en ligne directe. L'accès des mineurs est soumis à l'autorisation de leurs parents ou tuteur légal.

Le jeu étant organisé par La Société organisatrice se situant en France, en validant le présent règlement le participant valide l'application de la loi française.

La participation à ce Jeu est strictement personnelle et nominative.

Chaque participant ne pourra valider qu'une seule fois sa participation au tirage au sort final tout au long du jeu.

ARTICLE 3 - Annonce du Jeu

Le Jeu est annoncé sur Internet, à l'adresse : https://speedysummermix.fr

ARTICLE 4 - Modalités et conditions de participation

La participation à ce Jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Ce Jeu nécessite de disposer d'une connexion à Internet.

Pour participer à ce Jeu, le participant doit :

- Se connecter à internet à partir d'un ordinateur ou à partir de son smartphone
- Se connecter sur le site à l'adresse suivante https://speedysummermix.fr
- Voter pour son remix Speedy Summer Mix préféré
- Partager son vote via un post public soit sur son compte Twitter soit sur son compte Facebook accompagné du hashtag #speedysummermix

Il est entendu que tout autre mode de participation est exclu.

ARTICLE 5 - Désignation des gagnants

Un tirage au sort sera effectué sur la base du fichier regroupant l'ensemble des posts publics (partage du vote) sur Facebook et Twitter accompagné de l'hashtag « #speedysummermix ».

La Société organisatrice et les agences qui la représentent se réservent le droit de solliciter à tout moment les pièces justificatives d'identité et de domicile des participants.

Le tirage au sort sera effectué sous contrôle d'un huissier à la fin de l'opération.

ARTICLE 6 - Lots mis en Jeu

6.1. Dotations mises en Jeu :

- Un bon d'achat de 1000 € TTC (mille euros) à dépenser en agence de voyage dans un délai de 1 an suivant le tirage au sort.
- 30 bons d'achat Speedy d'une valeur de 50 € TTC pour 100 € TTC d'achat minimum, valables pour les particuliers dans les centres Speedy participants jusqu'au 31/03/2018, hors pneumatiques, vitrage et vente à emporter.
- 2 abonnements premium Spotify d'une durée de 6 mois pour une valeur totale de 59.94€.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société organisatrice se réserve le droit de remplacer le prix gagné par un prix de nature et/ou de valeur monétaire équivalente.

6.2. Remise des lots

Tirage

Le gagnant est informé par Facebook ou par Twitter dans un délai d'1 mois suivant la fin du jeu.

Le gagnant devra, dans un délai de 15 jours, communiquer à la Société Organisatrice ses coordonnées complètes (adresse e-mail et numéro de téléphone). Si le gagnant ne répond pas pendant le délai de 15 jours, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son prix.

En aucun cas, la Société Organisatrice n'encourra de responsabilité en cas de problèmes liés à l'envoi ou la perte de lettres envoyées par la poste ou par courrier électronique.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter le gagnant. Néanmoins si le gagnant demeurait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

Si le gagnant ne peut profiter de sa dotation dans les délais prévus pour une raison étrangère à la Société Organisatrice (par exemple des documents, une Décharge ou des informations manquants ou incomplets), le gagnant sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation. La dotation ne sera pas attribuée et ne pourra en aucun cas être réclamé ultérieurement. Elle restera la propriété de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice se réserve le droit, sans que cela ne constitue en aucune façon une obligation, de remettre en jeu la dotation non réclamée.

6.3. Précisions relatives aux lots

La dotation est nominative et ne peut être cédée à un tiers.

La dotation ne pourra pas être attribuée sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement.

Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces, en échange de la dotation gagnée.

ARTICLE 7 - Limite de responsabilité

La Société organisatrice et les agences qui la représentent ne sauraient être tenues pour responsables si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de leur volonté ce Jeu devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

La Société organisatrice et les agences qui la représentent ne sauraient être tenues responsables de tout dysfonctionnement du réseau « Internet » empêchant le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillance extérieurs. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité. Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son

équipement informatique contre toute atteinte due à des actes de malveillance extérieurs, et notamment les virus.

La Société organisatrice et les agences qui la représentent ne sauraient davantage être tenues pour responsables au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient se connecter au site du Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

Les modalités du Jeu de même que le prix offert au gagnant ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

Le lot n'est pas échangeable en argent ni transférable au profit d'un tiers.

La Société organisatrice et les agences qui la représentent ne sauraient être tenues pour responsables de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes autres conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société organisatrice et les agences qui la représentent n'ayant pas pour obligation et ne disposant pas des moyens techniques de s'assurer de l'âge et de l'identité des personnes inscrites au Jeu, la société organisatrice et les agences qui la représentent ne sont pas responsables en cas d'usurpation de l'identité d'un participant au Jeu.

La Société organisatrice et les agences qui la représentent pourront annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu, et/ou en cas de communication d'informations erronées. Elles se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à la société organisatrice et les agences qui la représentent, celles-ci se réservent le droit d'interrompre le Jeu.

ARTICLE 8 - Protection des données à caractère personnel

Aucune donnée personnelle n'est collectée par le site de l'opération speedysummermix.fr.

Seuls les gagnants au jeu concours doivent communiquer leurs coordonnées personnelles via l'intermédiaire des réseaux sociaux Facebook ou Twitter.

Le gagnant a alors le droit de décider ou non de communiquer ses informations. Dans le cas où les informations ne sont pas récupérées par la Société organisatrice le gagnant ne pourra pas obtenir sa dotation.

Sauf avis contraire, la Société organisatrice et les agences qui la représentent pourront être amenées à réutiliser les informations des gagnants ou les transmettre à des sociétés partenaires aux fins notamment d'envoi par courrier postal ou électronique d'informations commerciales avec le consentement express de la personne.

A tout moment, les gagnants peuvent contacter la société organisatrice pour lui demander l'arrêt d'une telle utilisation de leurs coordonnées à caractère personnel en écrivant à l'adresse de la Société organisatrice mentionnée en article 1 ci-dessus.

<u>ARTICLE 9 – Règlement</u>

9.1 Dépôt

Le règlement de Jeu est déposé auprès de Monsieur Leroi, Huissier de justice, situé 12 avenue Gallieni BP 215 92002 Nanterre La Défense cedex.

9.2. Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans conditions ni réserve.

9.3. Contestation

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être adressée par écrit à l'adresse du Jeu, dans un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu.

ARTICLE 10 - Non-Remboursement des frais de participation et des frais de consultation du règlement complet

La participation au Jeu n'est pas conditionnée à un achat. En revanche, les éventuels frais de la connexion Internet nécessaires à la consultation du règlement ainsi qu'à la participation ne sont pas remboursés.

ARTICLE 11 - Fraudes et loi applicable

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu pour son auteur, la société organisatrice se réservant le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. Le présent Jeu ainsi que le présent règlement sont soumis à la loi française.

En cas de désaccord persistant relatif à l'interprétation et l'application du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera des juridictions compétentes de Paris.

© SPEEDY, JUIN 2017.

Mentions légales et conditions générales d'utilisations

MENTIONS LEGALES

Bienvenue sur le site Internet « SPEEDY SUMMER MIX». En choisissant d'accéder au site Internet « SPEEDY SUMMER MIX », vous acceptez les conditions exposées dans les présentes Mentions légales concernant l'utilisation de ce site.

Ce site appartient à :

SPEEDY (Centre de réparation automobile)

Société Anonyme française au capital social de 9 690 549.30€

Siège social : 72-78, avenue Georges Clémenceau, 92000 NANTERRE

N° d'inscription au RCS de NANTERRE (France) B 421 363 979

TVA FR FR74 421 363 979

Adresse électronique : jeuspeedy@speedy.fr

Tél.: 01.14.20.30.40

Représentant légal : Romain Vancappel

Ce site est hébergé par l'agence Les Gros Mots.

17 rue André Del Sarte - 75018 Paris (France)

Tél.: 01 55 29 01 01

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Entrée en vigueur - Durée

Les présentes Conditions générales d'utilisation entrent en vigueur à la date de leur mise en ligne et s'appliqueront aux utilisateurs pendant toute la durée de leur utilisation du site, jusqu'à ce que de nouvelles Conditions générales d'utilisation remplacent les présentes.

SPEEDY se réserve le droit de modifier périodiquement et sans préavis les présentes Mentions légales ainsi que les Conditions générales d'utilisation. C'est pourquoi nous vous invitons à les consulter régulièrement.

Modalités d'accès au site

A l'exception du coût de connexion Internet, l'accès au contenu de ce Site est gratuit et n'est subordonné à aucune inscription préalable, ni abonnement. Si les circonstances l'imposent, la société propriétaire du Site se réserve le droit, à tout moment de modifier ou d'interrompre temporairement ou de manière définitive tout ou partie de ce Site et ce sans informer l'utilisateur au préalable. Aucune responsabilité de ce fait ne pourra être encourue par la société propriétaire du Site.

L'accès des mineurs à ce Site est soumis à l'autorisation de leurs parents ou tuteur légal.

Mise en garde générale

SPEEDY, propriétaire de ce site, s'efforce d'assurer au mieux de ses possibilités l'exactitude et la mise à jour des informations diffusées sur ce site au moment de leur mise en ligne.

Toutefois, SPEEDY:

- ne donne aucune garantie quant au caractère exact, précis ou exhaustif de ces informations;
- se réserve le droit de modifier et corriger à tout moment et sans préavis le contenu des documents publiés sur ce site.

Par conséquent, SPEEDY décline toute responsabilité concernant :

- toute imprécision, inexactitude ou omission affectant des informations mises à disposition via ce site ;
- tout préjudice provoqué par l'intrusion frauduleuse d'un tiers, y compris lorsque celle-ci pourrait donner lieu à une modification de ces informations ;
- ou, plus généralement, concernant tout préjudice, direct ou indirect, quels qu'en soient la cause, l'origine, la nature et les conséquences, provoqué par l'accès ou l'incapacité de toute personne à accéder à ce site, par l'utilisation du site et/ou par le fait de se fier à l'exactitude d'informations prenant directement ou indirectement leur source dans le site.

Protection des droits de propriété intellectuelle

Ce site constitue une œuvre de l'esprit protégée par la législation en matière de propriété intellectuelle. Sauf mention contraire, les droits de propriété intellectuelle afférents aux documents contenus dans le site et à

chacun des éléments créés pour celui-ci sont la propriété exclusive de SPEEDY, qui ne concède aucun droit ou licence autre que l'autorisation d'accéder au site.

Ce site respecte le droit d'auteur. Tous les droits des auteurs des œuvres protégées qui sont reproduites et communiquées sur ce site sont réservés. Toute utilisation non autorisée d'œuvres ne relevant pas de la de la reproduction à des fins individuelles La reproduction de tous documents publiés sur ce site est autorisée uniquement à des fins d'information dans le contexte d'une utilisation personnelle et privée ; la reproduction et l'utilisation de copies effectuées à fins expressément sont Les marques, brevets, logos, modèles, images, films, designs graphiques, bases de données et autres éléments couverts par des droits de propriété intellectuelle et mentionnés dans le présent site sont la propriété de SPEEDY ou, lorsque tel n'est pas le cas, l'autorisation de les utiliser a été accordée. Aucun droit et aucune licence ne peut être concédé relativement aux éléments susmentionnés sans le consentement écrit de SPEEDY ou du tiers détenteur des droits correspondants.

La reproduction, la copie, la vente ou l'exploitation dans un but autre que la copie privée ainsi que la modification, la diffusion ou l'utilisation des pages du Site ou du Site dans un but commercial ou non, sera sanctionnée civilement et pénalement, sauf autorisation préalable et écrite de la Société Propriétaire. L'utilisateur s'interdit notamment de contrefaire des en têtes ou de manipuler le Site ou des pages du Site de quelque manière que ce soit, de manière à en dissimuler l'origine.

Les bases de données d'informations susceptibles d'être constituées sur ce Site sont la propriété de SPEEDY et sont protégées à ce titre. Toute extraction ou tentative d'extraction, totale ou partielle, de ces données est susceptible d'engager la responsabilité de son auteur.

Liens vers d'autres sites

Les liens qui pourraient figurer sur ce site vers d'autres sites sont donnés à titre informatif exclusivement. Les liens vers tous ces sites ne sauraient impliquer SPEEDY en aucune manière : SPEEDY décline toute responsabilité au titre de produits, de publicités ou de tous éléments, services ou autres contenus quels qu'ils auxquels mènent présentés sur les pages de sites les liens La sécurité informatique des pages vers lesquelles certains liens figurant sur le site peuvent pointer n'est pas garantie. Il vous importe de prendre les précautions nécessaires à cet égard, SPEEDY déclinant toute responsabilité pour tous dommages directs ou indirects qu'elle qu'en soient les causes, origines, natures ou conséquences, provoquées en raison de l'accès d'autres sites. Nous vous rappelons que ces sites sont soumis à leurs propres conditions d'utilisation.

Données personnelles – Politique de confidentialité

Aucune donnée personnelle n'est collectée par le site speedysummermix.fr.

Avertissement pour les enfants

Un utilisateur mineur doit solliciter l'accord préalable de ses représentants légaux avant de donner son nom, son adresse et son e-mail, ou celui d'autres personnes.

Respect des réglementations

Ce site a été créé par SPEEDY, dont le siège social est situé en France.

Les présentes conditions sont régies par la loi française. Tout litige portant sur l'application, l'exécution et/ou l'interprétation de la présente charte sera soumis aux tribunaux statuant dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie. La société SPEEDY se réserve le droit d'entreprendre des actions de justice contre les personnes agissant d'une manière pouvant être considérée comme illégale ou illicite ou contrevenant à ces conditions.

Les utilisateurs d'Internet qui accèdent au site à partir de pays autres que la France doivent s'assurer qu'ils respectent l'ensemble des lois locales applicables.

© SPEEDY, JUIN 2017.